

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique sera ouverte en mairies de Darnets et d'Egletons pendant 31 jours consécutifs, du 11 juin 2024 au 11 juillet 2024 inclus, sur le projet relatif à la création d'un parc photovoltaïque au sol situé sur le territoire des communes de Darnets et Egletons présenté par la société ENGIE GREEN FRANCE SAS.

L'enquête publique porte sur deux demandes de permis de construire n° PC 019 073 23 V0001 et n° PC 019 073 23 V0005 au titre de l'article R. 422-2 du code de l'urbanisme et une demande de défrichement au titre de l'article R. 341-1 du code forestier pour exploiter un parc photovoltaïque au sol d'une puissance de 10,25 Mwc sur une surface clôturée de 10,61 ha, assorti d'une zone défrichée de 16,9549 ha.

La mairie de la commune de Darnets est le siège de l'enquête.

Monsieur Pierre MONTEIL, retraité du crédit agricole, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Limoges, avec comme suppléant Monsieur Francis ARNAUD.

Le dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact avec son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que l'avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, sera tenu à la disposition du public du 11 juin 2024 au 11 juillet 2024 inclus :

– sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

– en mairie de Darnets aux heures d'ouverture des services :

les lundi, mardi et jeudi : de 13h30 à 17h30

le mercredi : de 08h00 à 12h00

– en mairie d'Egletons aux heures d'ouverture des services :

les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (1 rue Souham 19000 Tulle) aux heures d'ouverture des services, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30, sur rendez-vous pris préalablement auprès du bureau de l'environnement et du cadre de vie.

Le public pourra :

– consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairies de Darnets et d'Egletons.

– adresser ses observations et propositions au commissaire enquêteur :

• par correspondance à la mairie de Darnets (adresse postale : Le Bourg 3 rue de la Bourre 19300 DARNETS).

• par courrier électronique adressé à [pref-environnement@correze.gouv.fr](mailto:pref-environnement@correze.gouv.fr) (mentionner dans l'objet du courriel : *Enquête publique sur le projet du parc photovoltaïque au sol de Darnets/Egletons*).

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Darnets pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

– mercredi 12 juin 2024 de 09h00 à 12h00,

– mercredi 19 juin 2024 de 09h00 à 12h00,

– jeudi 11 juillet 2024 de 14h00 à 17h30.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie d'Egletons pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

– mardi 11 juin 2024 de 09h00 à 12h00,

– jeudi 27 juin 2024 de 09h00 à 12h00,

– vendredi 05 juillet 2024 de 14h00 à 17h00,

– jeudi 11 juillet 2024 de 08h30 à 12h00.

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

– en mairies de Darnets et d'Egletons,

– à la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie),

– sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la société ENGIE GREEN FRANCE SAS, Monsieur Benjamin THIRION - Numéro de téléphone : 06 02 10 18 60 - courriel : [benjamin.thirion@engie.com](mailto:benjamin.thirion@engie.com)

A l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté, sur la demande de permis de construire (accord avec prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ainsi que l'arrêté statuant sur la demande d'autorisation environnementale seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Tulle, le 02 MAI 2024

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

Jean-Luc TARREGA